

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédérales

Addenda au résumé d'interrogatoire à huis clos : le premier ministre Justin Trudeau*

Le premier ministre Justin Trudeau a été interrogé par les avocats de la Commission au cours d'audiences à huis clos tenues entre le 28 février et le 6 mars 2024. L'addendum qui suit contient des informations fournies par le témoin qui sont pertinentes pour l'étape 2 de l'enquête de la Commission et qui, selon la Commissaire, ne porteraient pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.

Note aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

1. Interrogatoire des avocats de la Commission

1.1 Ciblage de Michael Chong par la RPC

[1] Le premier ministre Trudeau a déclaré avoir d'abord pris connaissance des allégations concernant le ciblage de M. Chong par la RPC par le biais des médias. Toutefois, il n'a pas été surpris que la Chine, par l'entremise de ses diplomates, réagisse de manière négative à la motion au sujet des Ouïghours déposée à la Chambre des communes. La Chine a en effet une liste de « cinq poisons » dont elle ne veut pas qu'on parle, comprenant les Ouïghours, Hong Kong et les droits de la personne. Il était donc prévisible que la RPC ne verrait pas M. Chong d'un bon œil, compte tenu de ses prises de position en faveur de la démocratie et des droits de la personne. Toutefois, ce n'est

* Traduction.

NON CLASSIFIÉ

que lorsque les médias ont fait état de menaces à l'encontre de M. Chong et de sa famille que le PM a pris connaissance de ces allégations.

1.2 Circulation de l'information vers le premier ministre

[2] Le premier ministre Trudeau a affirmé qu'une grande partie des informations détaillées contenues dans les fuites médiatiques lui étaient auparavant inconnues. Lorsqu'on lui a demandé s'il pensait que davantage d'information aurait dû être portée à son attention, il a répondu par la négative, mais en apportant une précision. Il a fait remarquer que les agences de renseignement et d'information traitent d'immenses quantités d'information provenant d'un vaste éventail de sources, dont la fiabilité, la pertinence et l'importance varient. Elles ont l'expérience et les compétences pour déterminer ce qui doit être porté à l'attention des niveaux supérieurs de l'appareil gouvernemental afin qu'on y donne suite, et rien dans ce dont il a eu connaissance ne lui permet de dire que quelqu'un aurait commis des erreurs importantes dans la manière dont les informations ont été transmises. En ce qui concerne l'intérêt des fonctionnaires de la RPC à l'endroit de Michael Chong et de sa famille, le premier ministre Trudeau a déclaré qu'il s'agissait d'une extrapolation basée sur les fuites selon laquelle « la Chine a choisi de s'en prendre à la famille de Michael Chong pour faire pression sur lui », mais, même si cette conclusion pouvait se justifier à la lecture des grands titres, ce n'était pas celle des analystes professionnels. Si la famille d'un parlementaire avait effectivement fait l'objet d'une menace crédible, le premier ministre Trudeau est convaincu que cette menace aurait été signalée aux niveaux supérieurs.

[3] Toutefois, compte tenu de la mesure dans laquelle les fuites dans les médias ont sapé la confiance du public dans notre système, le premier ministre Trudeau a estimé qu'il était important de rassurer le public [grâce aux Directives ministérielles sur les menaces à la sécurité du Canada dirigées contre le Parlement et les parlementaires] en précisant qu'une menace impliquant un député ou sa famille ferait presque automatiquement l'objet d'un signalement à des niveaux beaucoup plus élevés de l'appareil gouvernemental, quoi qu'il en soit de la crédibilité ou de la gravité de la menace. Au sujet des Directives ministérielles, il s'est dit être quelque peu partagé, parce que, d'une part, elles remettent en question le jugement professionnel des analystes de sécurité, qui font pourtant

NON CLASSIFIÉ

généralement du bon travail pour déterminer ce qui doit être signalé et, d'autre part, si un grand nombre d'allégations n'atteignant pas le seuil de crédibilité sont signalées aux niveaux supérieurs, elles risquent de monopoliser l'attention au détriment d'autres éléments d'information, parce que les ressources sont limitées. Cela dit, il estime que c'était la bonne chose à faire, compte tenu du contexte.